

Ecole Simone VEIL
34 rue Maria Callas
67380 Lingolsheim
Tel : 03 68 00 30 58
groupe-simoneveil@lingolsheim.fr

Institut Médico Educatif Eurometropole
Site d'accueil *Site administratif*
32 rue Maria Callas 12 rue Scharrach
67380 Lingolsheim 67200 Strasbourg
Tel : 03 88 78 28 43 03 88 30 12 69
accueil.imelingosheim@arsea.fr

DISPOSITIF ULIS-PASSERELLE

Rapport d'activité 2019 perspectives 2020

Nombre de places : 8 à 10 jeunes notifiés pour un IME et en attente de place sont accompagnés simultanément sur le dispositif.

Ce sont des jeunes pour lesquels la prise en charge en milieu scolaire ordinaire par défaut s'avère être source de souffrance et/ou de régression significative.

Leur admission se fait soit sur propositions des enseignants référents, ou du fait que leur situation ait été examinée dans le cadre de la cellule RAPT.

Nombre total d'enfants accompagnés durant l'année : 23

Accompagnement à temps complet : 18 enfants et 1 enfant 3 jours par semaine sur les 4 journées de classe possible

Accueil séquentiel : 4 élèves de maternelle rejoignent l'ULIS PASSERELLE pour une séance d'éveil corporel avec l'éducatrice du dispositif et AVS i de l'élève concerné.

Durant l'année 2019, 23 enfants ont pu bénéficier d'une prise en charge au sein de l'ULIS Passerelle. Au vu des besoins spécifiques des enfants accueillis, un temps d'adaptation peut être aménagé. Ainsi, un des enfants, arrivé début novembre 2018, est venu dans un premier temps 2 jours par semaine. En effet son expérience de scolarisation de courte durée et ses capacités d'adaptation limitées rendaient difficile, une prise en charge sur la journée complète.

Temps de prise en charge : Les enfants sont accueillis à temps complet, à savoir les lundis, mardis et jeudis et vendredis de 7 h 50 à 16 h 15 en continu.

Orthophonie : Le dispositif n'employant pas d'orthophoniste, nous privilégions le fait que les familles conservent les suivis extérieurs en cours pour éviter toute rupture, et aménageons l'emploi du temps de l'enfant. Dix enfants ont été concernés par des suivis orthophoniques en libéral.

Prises en charge thérapeutiques extérieures : Un enfant a été pris en charge un jour par semaine en hôpital de jour, dans le cadre d'ateliers thérapeutiques et deux enfants ont été suivis parallèlement par un SESSAD il s'agit là des enfants accueillis en séquentiel et inscrits en maternelle.

Points forts de l'année 2019 :

REDACTION D'UNE CONVENTION

Une convention entre l'IME et l'école Simone Veil a été rédigée en novembre 2019. Elle formalise un travail de partenariat entre les instances et facilite les inclusions des enfants dans l'une ou l'autre structure le tout dans un cadre administratif légal nous assurant une pleine sécurité. Cette étroite collaboration entre l'IME et l'école permet d'assurer une cohérence des moyens mis en œuvre dans la réalisation des Projets Personnalisés de Scolarisation et d'accompagnement.

Les objectifs recherchés par les professionnels sont multiples. La mise en place d'un tel dispositif intégré favorise un parcours fluide ainsi que des modalités d'accompagnements diversifiées, modulables et évolutives selon les besoins des élèves en situation de handicap. Cette convention permet de proposer un accompagnement éducatif et thérapeutique le plus adapté à chaque enfant, en difficulté dans ses apprentissages et/ou dans ses relations aux pairs.

LES INCLUSIONS

Temps d'inclusion en classe ordinaire de l'école Simone VEIL :

- Nous avons privilégié des temps d'inclusion lors de toutes les récréations et les élèves s'inscrivent également dans tous les temps forts et festifs de l'école (NOEL- Carnaval- kermesse et spectacle de fin d'année).
- De plus, nous avons réalisé une inclusion collective en SPORT avec les élèves d'une classe de CE1.
- Trois enfants ont présenté un niveau de compréhension ainsi que des capacités d'adaptation leur permettant de rejoindre chacun une classe différente de l'école pour des séances hebdomadaires de sport.
- Un enfant rejoint chaque jour un groupe de CE1 en cours de mathématiques depuis octobre 2019.

Maintenir les interactions avec les enfants de l'école dans laquelle nous sommes implantés reste primordial. Des actions plus ponctuelles ont été réalisées avec d'autres classes, telles que des sorties pour aller au cinéma. Nous constatons que, depuis la mise en œuvre de ces temps en commun, l'inclusion des enfants de l'ULIS PASSERELLE apparaît plus fluide et plus spontanée, notamment lors des temps de récréations communes.

Temps d'inclusion à l'IME SIMONE VEIL :

- Depuis septembre 2019, chaque enfant est inclus entre midi et deux heures dans un groupe éducatif. Ainsi, les enfants rejoignent leurs groupes respectifs avant le repas et restent avec eux jusqu'à 13h45. Les enfants peuvent être accompagnés ou non par les éducatrices du dispositif.
- De plus de nombreuses inclusions hebdomadaires ont lieu lors des activités transversales proposées par l'IME Simone Veil, à savoir : ateliers de cuisine, chant MAKATON, musique, médiation animale, peinture, activité psychomotrices dans un lieu dédié extérieur au site SV, sport et autres actions plus ponctuelles.

Depuis novembre suite à la mise en œuvre de la convention, les enfants du dispositif peuvent également rejoindre un groupe d'enfants de l'IME sans qu'ils ne soient systématiquement accompagnés par l'éducatrice de l'ULIS-Passerelle.

Les inclusions dans la classe du dispositif se font aussi pour les enfants de l'IME pour des séquences pédagogique et éducative autour de jeux de société, d'activités manuelles ou d'ateliers de cuisine.

- Certains élèves de la classe Ulis passerelle profitent d'inclusions individuelles au sein des classes externalisées de l'IME.
- Co-enseignement avec les enseignantes des classes externalisées pour les séances de sport hebdomadaire.

Accueil des enfants de l'école :

Depuis la rentrée scolaire 2019/2020, nous accueillons quatre élèves de maternelle présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles du spectre autistique, des troubles de l'attention..., lors de séances journalières d'éveil corporel animées par l'éducatrice de l'ULIS. Ce dispositif permet aux enseignants de maternelle d'être accompagnés dans la prise en charge de leurs élèves en situation de handicap et aux AESH qui les accompagnent d'acquérir certains gestes professionnels de l'éducatrice.

Point d'attention : Nous sommes vigilants à maintenir une certaine régularité dans les inclusions (vers l'école et/ou vers l'IME) afin de ne pas multiplier les interlocuteurs auprès des enfants, notamment pour ceux qui présentent des troubles du spectre autistique ou des troubles de la socialisation (car certains n'ont jamais / ou très peu été scolarisés). En effet, il faut rester attentif à la permanence des repères dans l'accompagnement proposé. La multiplication des lieux, des personnes, des interactions avec leurs pairs peut insécuriser certains enfants qui n'auraient plus leurs repères et freiner ainsi, l'accès aux apprentissages.

SUIVIS DES ENFANTS PAR LES PROFESSIONNELS DU DISPOSITIF

Psychomotricité :

La psychomotricienne intervient une journée par semaine dans la classe, sur des temps de prise en charge individuels, en lien avec les différents projets et propose, elle aussi, des aménagements spécifiques au sein de la classe. Chaque nouveau suivi est débuté après un bilan psychomoteur (réalisé sur 4 à 6 séances selon les enfants) qui permet de définir le projet thérapeutique de l'enfant comprenant les modalités de séance et les objectifs psychomoteurs du suivi.

Ces bilans ont permis d'évaluer le niveau psychomoteur des enfants, leurs difficultés et leurs acquis. En conclusion de ces bilans, un suivi en psychomotricité est bénéfique pour tous les enfants de l'ULIS à ce jour. Les objectifs psychomoteurs majeurs des enfants de l'ULIS portent sur la motricité fine, la motricité globale, l'acquisition des notions spatio-temporelles et de leurs repères sur soi, l'étayage du schéma corporel en favorisant la conscience corporelle (ils sont adaptés et individualisés pour chaque enfant). Ces objectifs sont déterminés sur du long terme, en vue de la continuité et d'un relais de suivi en IME.

Les enfants ont tous bien intégré les séances de psychomotricité dans le déroulement de la journée du jeudi. Une attente est perceptible chez les enfants lorsque la psychomotricienne se présente dans la salle de classe.

Les progrès en séance de psychomotricité sont visibles et remarquables pour certains enfants. Les outils et repères temporels mis en place en début et fin de séance sont bien intégrés.

Suivi psychologique :

La psychologue est présente une matinée par semaine à l'ULIS-Passerelle, elle intervient essentiellement comme une personne ressource auprès des enfants, des familles ainsi que des professionnels. Elle rencontre individuellement les enfants, pouvant mener des suivis avec ceux

dont le besoin apparait, en ayant au préalable informé les parents. Elle réalise des bilans psychométriques, un point d'appui dans l'élaboration du projet individualisé de l'enfant, et en fait une restitution orale et écrite aux parents qui le souhaitent. La psychologue est également présente au sein de la classe sur des temps repérés afin d'observer les enfants dans une dynamique groupale et de mieux comprendre les réactions inadaptées des uns et des autres. Ces observations et analyses contextuelles sont partagées avec les professionnels lors des réunions d'équipe. Elles ont pour but d'apporter un autre éclairage sur la problématique de l'enfant et ainsi, adapter l'environnement immédiat, nos demandes et nos attitudes professionnelles aux capacités de l'enfant en difficulté.

Accompagnement éducatif :

L'éducatrice présente à temps plein, propose des activités pour accompagner les enfants dans l'acquisition de l'autonomie et des gestes de la vie quotidienne ainsi que l'acquisition de ses repères spatio-temporels en concertation avec l'enseignante. Ainsi elle propose tous les matins un éveil corporel pour 3 ou 4 élèves de la classe ainsi que pour des élèves de maternelle. Elle accompagne aussi les AESH de ces élèves en leur permettant d'acquérir certains gestes professionnels.

Un renfort éducatif est proposé pour la pause méridienne qui permet de l'accompagnement du temps de repas par 3 adultes du dispositif.

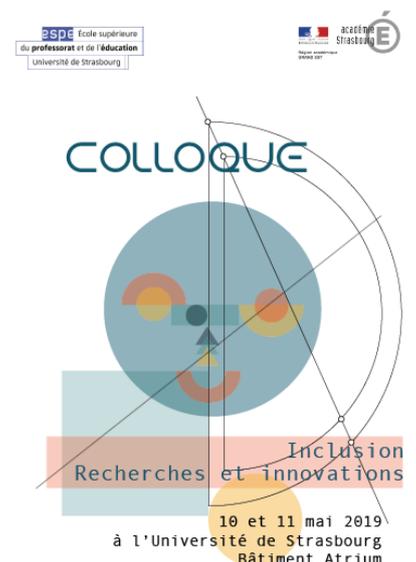
Une enseignante spécialisée à plein temps nommé et mis à disposition par l'éducation Nationale rattachée à la circonscription ASH et **une AVS-Co** sous l'autorité de l'IEN ASH.

Dans la classe, nous mettons en œuvre un fonctionnement qui permet des apprentissages de la vie pratique afin de leur permettre d'acquérir un maximum d'autonomie dans les gestes quotidiens et surtout facilement transposables en d'autres lieux.

Pluridisciplinarité et croisement des cultures professionnelles : Les regards croisés de différents professionnels du médico-social et de l'Education Nationale, nous permettent de prendre en charge les enfants au plus près de leurs besoins et de partager nos réflexions afin d'adapter nos pratiques en temps réel.

Colloque Inclusion recherches et innovations

Nous avons présenté l'ULIS PASSERELLE lors d'un colloque autour des modalités inclusives organisé par l'ASH 67 le samedi 11 mai 2019. Nous avons présenté sous la forme d'un stand le projet d'établissement regroupant deux entités, l'école et l'IME afin de montrer le caractère novateur de cette liaison permettant une porosité entre les deux structures, témoignant du caractère inclusif impulsé. Nous y avons montré le plan de l'IME et de l'école Simone VEIL avec son architecture novatrice et inclusive, une petite vidéo de l'ULIS PASSERELLE dans laquelle on voit les enfants dans les différents lieux de vie au sein de l'école et au sein de l'IME



EVOLUTION DU DISPOSITIF :

Depuis la rentrée 2019/2020, le dispositif évolue :

En faveur des parents

- En facilitant les démarches des familles pour l'inscription des élèves à l'école, la mairie, l'IME.
- En élaborant un livret d'accueil présentant la classe, les professionnels et les différentes inclusions possibles ainsi que son fonctionnement.

En faveur des enfants

- En proposant des temps d'inclusion durant le temps entre midi et deux avec une inclusion totale dans des groupes éducatifs et en les faisant participer aux ateliers transversaux de l'IME (médiation animale, la musique...).
- En accueillant des enfants fragiles de l'école maternelle lors de séances d'éveil corporel avec l'éducatrice du dispositif.
- En proposant de plus en plus d'inclusions, tant vers l'école que vers l'IME. Cela rend les frontières de moins en moins visibles entre les enfants de l'école et de l'IME.
- En élaborant des projets communs avec les enseignants de l'école (journée découverte avec des élèves qui partent en classe découverte- projet art ...)

En faveur des professionnels du dispositif et de l'IME

- En bénéficiant des observations croisées des divers professionnels (enseignante, psychomotricienne, psychologue, éducatrice) affinant les pistes d'intervention auprès des enfants.
- Harmonisation et cohérence du suivi des enfants au plus près des besoins des enfants grâce au travail d'équipe.
- En nous concertant régulièrement sur le suivi des enfants : circulation efficace et permanente de l'information, réunions hebdomadaires de partage d'informations et de réflexions en vue d'élaborer les projets des enfants.
- En ayant un lien régulier et simple avec l'IME dans l'optique d'une admission sereine pour l'élève.

PERSPECTIVES ET DEMARCHE QUALITE

- Elaborer des outils spécifiques d'observation et d'évaluation mise en œuvre dès le début de 2020 Au plus tard pour la rentrée de septembre, à savoir :
 - une grille d'évaluation initiale/ finale des compétences scolaires et éducatives réalisée dans les 3 premières semaines au sein de la classe et la semaine avant le départ de l'enfant
 - un document « profil de l'enfant » pour les équipes qui prendront le relai de l'accompagnement
 - un document d'accompagnement de l'enfant lors des inclusions sur le quel et notifié les points de vigilance pour l'éducateur ou l'enseignant accueillant l'enfant
 - un questionnaire de satisfaction pour les différents partenaires afin d'améliorer, d'ajuster chaque année le fonctionnement de l'ULIS PASSERELLE
- Echanger de façon périodique avec les éducateurs de l'IME pour affiner les profils des enfants et pour définir encore plus de projets communs dans un objectif de faciliter le passage du jeune vers l'IME.

- Mettre en place des ateliers de lecture avec les classes externalisées en fonction des compétences de chaque enfant et profiter ainsi des compétences des orthophonistes de l'IME.
- Mettre en place un atelier, co-animé par la psychologue et l'éducatrice pour aborder les questions relatives à la vie intime et affective : émotions, cycle de la vie, différenciation des genres. Cet atelier concerne des petits groupes d'enfants de même âge ayant des capacités de compréhension similaires.
- Se réinterroger sur l'implication des parents repenser le ESS (équipes de suivi éducative) pour proposer des échanges plus adaptés et réguliers entre les parents, les professionnels du dispositif et des professionnels des IME qui accueilleront les enfants.
- Anticiper l'arrivée de l'enfant au sein du dispositif par un temps d'immersion et de rencontres avec les pairs et les professionnels.

DISPOSITIF PASSERELLE
bilan qualitatif et quantitatif
2018

ESMS de rattachement : IME Eurométropole site Le Roethig pour les aspect administratifs le site SV pour les aspects inclusifs et opérationnel

Etablissement scolaire d'implantation : Ecole Elémentaire Simone Veil Lingolsheim depuis septembre 2018

Date d'ouverture : 01-sept.-15

Nombre de places : 10 places

Nombre d'enfants accueillis dans l'année : 23

	Nb	%
Nombre total d'enfants accompagnés durant l'année	23	100 %
<i>Dont à temps complet</i>	<i>19</i>	<i>83 %</i>
<i>Dont par demi-journées/5 jours par semaine</i>		<i>0 %</i>
<i>Dont accueil séquentiel (élèves de maternelle)</i>	<i>4</i>	<i>17 %</i>

DESCRIPTION DE L'ADAPTATION DE L'ACCUEIL AUX BESOINS DES ENFANTS

Les enfants accueillis sur le dispositif se décomposent en deux groupes : 19 jeunes admis avec une orientation Ulis en attente de place d'IME et l'accueil séquentiel de 4 enfants inscrits en maternelle sur le groupe scolaire Simone Veil, lieu d'implantation du dispositif. Ils présentent tous une déficience intellectuelle et des troubles associés importants . Il est à noter également que pour 3 de ces enfants il s'agit d'un maintien voir d'un sur maintien en maternelle en raison de leur non admission en IME.

Les enfants accompagnés par le dispositif présentent tous des gros troubles de la communication avec parfois absence de communication verbale, ou largement entravé par des retards de langage. 4 jeunes souffrent également d'une épilepsie pas toujours stabilisée. On observe pour les admissions depuis septembre 2019 des troubles plus importants du comportement avec des difficultés de gestions des frustrations, des angoisses et des phobies , cela se traduit pour plusieurs enfants par des crises d'auto et de hétéro-agressivités massives. Le nombre d'enfants présentant plusieurs vulnérabilités est assez important : 4 relèvent de l'ASE, 8 familles présentent des précarités économiques et/ou sociales

DISPOSITIF PASSERELLE
bilan qualitatif et quantitatif
2018

Profil des jeunes accompagnés (du 1/01 au 31/12)

	Nb		%	
	Déficiência principale	Déficiência associée	Déficiência principale	Déficiência associée
Déficiência intellectuelle	23		100 %	0 %
TSA		4	0 %	67 %
TDAH		2	0 %	33 %
Autres types de déficiences	0		0 %	0 %
TOTAL	23	6	100 %	100 %

Agés des entrants (entrées du 1/01 au 31/12)

Classes d'âge	Nb	%
5 - 6 ans	3	13
7 - 10 ans	17	74
11 - 15 ans	3	13
TOTAL	23	100 %

Sorties du dispositif 11 enfants

	Nb	%
admission à l' IME de rattachement	10	91 %
orientation un autre IME	1	9 %
autre PEC		0 %
Retour en famille (famille naturelle ou famille d'accueil)		0 %
TOTAL	11	100 %

	2019	2018	2017
Durée moyenne de séjour/d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année (en nombre de jours, y compris les accueils temporaires) (ANAP 2Pr6.5)	194,27	312,17	254,71
Nombre de sorties définitives dans l'année (y compris les accueils temporaires)	11	12	7
Nombre d'admissions par an	15	11	8
Somme des durées d'accompagnement pour les personnes définitivement sorties dans l'année (écart en nombre de jours entre admission et sortie) Calcul automatique à partir de la saisie dans l'onglet Calcul durée moy.	2137	3746	1783
Pour les entrants dans l'année : Délai moyen entre la "date de début des prestations accordées"(notification) et la "date d'admission dans la structure" Calcul automatique à partir de la saisie dans l'onglet Calcul durée moy.		3109	583

Transports

	Nb	% sur tot. acc.
Transport organisé par le département	15	65 %
Par leur propre moyen (marche, vélo, parents...)	8	35 %
	séances individuelles	séances collectives
Nombre de jeunes pris en charge	Nb	% sur tot. acc.
psychologue (en entretien 1 semaine sur 2)	19	83 %
psychomotricité	19	83 %
éducatif : scolaire	19	83 %
autres (Hôpital de jour, CMPP)	5	22 %
	0	0 %

Orthophonie, kinésithérapie et psychomotricité : les prises en libérales ne sont pas valorisées dans ce rapport.

DISPOSITIF PASSERELLE
bilan qualitatif et quantitatif
2018

Temps collectifs à l'IMP

	Nb	% sur tot. acc.
REPAS 4 fois par semaine	18	78 %
REPAS (45 minutes) moins de 4 fois par semaine	1	4 %
récréation 45 minutes 4 fois par semaine	18	78 %
inclusion et passerelle avec l'IME sous forme d'atelier au moins 1 fois par	19	83 %
récréation 45 minutes moins de 4 fois par semaine	1	4 %

Partenariats

1. Partenariats institutionnels de fait :

- CADPH : elle notifie l'orientation des enfants vers un IME et une ULIS Ecole, organisation transport
- Education Nationale / IMP : L'équipe du Dispositif mène un travail collaboratif avec :
 - l'Inspectrice ASH
 - la Conseillère Pédagogique ASH
 - les directeurs des écoles et les coordinateurs ULIS Ecole
 - les Inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions concernées
 - les Enseignants Référents des écoles concernées
- Groupe scolaire Simone Veil/Pial
- AEMO Ostwald, SPM Strasbourg, Foyer de l'Enfance, Foyer Charles Frey, CMPP, l'ARAHM
- La ville de Lingolsheim

2. Partenariat avec les familles

L'arrivée sur le dispositif est globalement vécue comme un soulagement pour les familles, qui soit par une absence d'accueil, ou un temps très limité de scolarisation, voient par le biais de cette admission une solution d'accueil concrète et significative en terme de volume d'heures. Nous n'avons pas rencontré de frein au moment de l'orientation vers un IME chaque fois qu'une place s'ouvre. Les familles et/ou structures d'accueil, dans le cas d'enfants placés, sont rencontrées par les directrices de l'école et de l'IME lors de l'inscription puis nous organisons une réunion de présentation de l'ULIS et une rencontre individuelle avec l'enseignante. En 2019, nous avons aussi organisé 2 goûters de rencontre entre les parents des enfants de l'ULIS.

3. Partenariat avec les établissements en amont

Chaque fois que nécessaire, un lien est assuré avec l'équipe qui a suivi l'enfant avant son admission sur le dispositif ; un travail plus soutenu est en place avec le PCPE ; une vigilance sur les situations traitées en commission GOS, mais aussi avec les SESSAD et le CAMSP pour les plus jeunes.

4. Partenariat avec les services sociaux

L'équipe du Dispositif Passerelle poursuit son travail de partenariat avec les éducateurs et assistantes sociales travaillant avec les familles concernées. Il s'agit en premier lieu de leur présenter le Dispositif et les modalités d'intervention auprès de l'enfant. Ensuite, des contacts téléphoniques et des rencontres sont organisés pour un suivi de l'enfant et de la famille. Les professionnels du dispositif relatent les informations entre l'école et les services oeuvrant dans le champ de la protection de l'enfance pour les enfants présentant une double vulnérabilité. Lors d'une admission, des démarches administratives, ou d'une difficulté particulière, les trois partenaires peuvent ainsi travailler de concert pour accompagner au mieux la famille et l'enfant.

5. Partenariat avec les thérapeutes libéraux en charge des enfants

Les réunions ESS sont l'occasion pour l'équipe du Dispositif qui y participe, de rencontrer les thérapeutes et d'échanger avec ces derniers des informations permettant un meilleur accompagnement de l'enfant.

6. Partenariat avec la société de transport

Il ne s'agit ici non pas d'un partenaire mais d'un prestataire , ceci étant des échanges régulier voire quotidien existent avec les chauffeurs, à chaque départ et arrivée des enfants cela permet d'assurer le lien et bon accueil et retour au domicile.

7. Descriptif et évaluation du dispositif :

CF DOCUMENT JOINT